

Monsieur Pierre Fitzgibbon  
Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie  
710, place D'Youville, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Y4

Montréal, le 8 avril 2024

## **Lettre ouverte : Remanier le projet de loi 44 pour préserver la vitalité de la recherche au Québec**

Monsieur le Ministre,

Au nom de la Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU), nous vous écrivons aujourd'hui pour faire part de nos réserves quant au projet de loi 44. Nous estimons que le plan actuel comporte des menaces pour la vitalité scientifique du Québec, fondement de notre prospérité.

Notre organisation représente près de 3000 employés et employées à qualification élevée du milieu universitaire, dont la moitié environ travaillent dans des laboratoires ou centres d'études. Nos membres participent tous les jours à l'avancement du savoir et à l'innovation. Nous comptons aussi dans nos rangs une quarantaine de personnes employées dans deux Fonds de recherche du Québec : Nature et technologies ainsi que Société et culture. Ces dernières, qui accompagnent le scientifique en chef dans la réalisation de sa mission, posent un regard particulier sur les enjeux soulevés ici. Les lignes suivantes abordent essentiellement la perspective du personnel professionnel qui prend une part active à la recherche.

Sans vouloir répéter les arguments entendus lors des audiences publiques, nous exprimons notre appui aux principes défendus par nos partenaires du réseau de l'enseignement supérieur. Nous adhérons notamment aux positions globales que la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université expose dans ce [mémoire](#). La [lettre ouverte](#) du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal, cosignée par plus de 2000 personnes, résume bien les faits à la source du mouvement de contestation.

Du débat public émerge un consensus solide : le gouvernement doit amender sa proposition. Des centaines de spécialistes de divers domaines redoutent les effets indésirables de la loi que vous présentez, qui centralise officiellement le financement de la recherche.

D'abord, placer cette structure sous l'égide du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, en rompant son lien historique avec l'Enseignement supérieur, paraît hasardeux. Ce choix semble subordonner le travail scientifique aux impératifs économiques. Il laisse craindre un déséquilibre dans les investissements consentis aux diverses disciplines, notamment en

sciences humaines et sociales, là où les gains ne se comptent pas en dollars. Rien dans la future loi n'empêche l'État de prioriser les projets selon ses propres préoccupations. Ce mode de gouvernance augure mal pour la liberté académique et l'autonomie des universités, qui demeurent pourtant les piliers de toute communauté de recherche prospère.

Ensuite, la fusion en un organisme unique des trois Fonds de recherche du Québec accorde un pouvoir énorme au scientifique en chef. Ce dernier devient d'office le PDG de l'écosystème intellectuel québécois. C'est beaucoup de responsabilités pour une seule tête, si bien faite soit-elle. Or, qui l'élima ? Les chercheurs et chercheuses ne figurent pas explicitement au comité de nomination prévu par la loi. Par ailleurs, le futur Fonds ne leur réserve que 9 des 19 sièges de son conseil d'administration, se distançant ainsi de la culture universitaire.

La FPPU estime depuis toujours que les personnes les plus aptes à orienter la science sont celles qui la font au quotidien, motivées par la curiosité intellectuelle et les défis de la société. Le projet de loi 44, au contraire, affaiblit leur voix dans la gestion du soutien au savoir. À terme, cette approche menace d'étouffer l'innovation et la créativité qu'elle espère pourtant attiser.

Le personnel professionnel de la recherche ne dispose malheureusement d'aucune tribune pour commenter ce changement de gouvernance, ni d'ailleurs tout autre plan les concernant. Ces universitaires qui se consacrent à la poursuite de la connaissance détiennent une perspective éclairée sur le sujet. Ne devrait-on pas les consulter sur une réingénierie du milieu qui affectera leur travail ? Le rôle pivot qu'ils et elles jouent dans le monde scientifique mériterait plus de considération. Cela devrait au moins leur valoir une place dans les conseils d'administration et comités d'expertise des Fonds de recherche du Québec, ou de l'organisme qui leur succédera. Leurs multiples compétences – parfois acquises au doctorat – aideraient assurément à constituer une administration du haut savoir plus diversifiée et inclusive.

Monsieur Fitzgibbon, nous vous demandons instamment de reconsidérer le projet de loi 44. Reformulez-le pour en améliorer l'acceptabilité sociale. Votre souci d'agilité dans la gestion des investissements publics en science n'est pas incompatible avec les principes de liberté académique et d'autonomie universitaire. Dialoguez avec les parties prenantes du monde de la recherche afin d'élaborer une législation qui reflète réellement leurs besoins et leurs priorités. En travaillant de concert à équilibrer ces exigences, nous pourrions maintenir le Québec à la pointe de l'innovation et de la découverte.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre plus haute considération.



Claude Fortin  
Présidente FPPU



Emma-Émilie Gélinas  
Vice-présidente FPPU

Copie conforme : Membres et partenaires de la FPPU.